

NOS ENTRAÎNEMENTS

Nos activités sont encadrées par des moniteurs diplômés par la **Fédération Française d'Athlétisme**.



COURSE A PIED

Lundi : PPG Gymnase Dupontreué 19h/20h30	AMIENS
Mardi : Accès libre à la piste du Stade Urbain Wallet 18h/20h	AMIENS
Mardi : VMA 18h/20h	VILLERS BRETONNEUX
Mercredi : VMA stade du Campus 18h/20h	AMIENS
Jeudi : Séance spécifique 18h/20h	VILLERS BRETONNEUX
Vendredi : Séance piste Stade Lucien Jovelin 18h/20h L'entraîneur sera présent à la demande des athlètes.	CAMON

Retrouvez nos lieux de rendez-vous sur : www.espritrn.fr

Saison 2017/2018



NOM : _____

PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

ADRESSE COMPLETE : _____

TELEPHONE : _____

PORTABLE : _____

ADRESSE MAIL : _____

TARIFS

ADHESION (maillot du club offert)

FFA SANTE LOISIR **80 €**

FFA COMPETITION **120 €**

Taille Maillot : S M L XL

READHESION

FFA SANTE LOISIR **55 €**

FORFAIT MARCHE/COURSE **130 €**

FFA COMPETITION* **100 €**

*En fonction du classement au challenge courses 80 ou FFA course/ trail, le club vous remboursera 15 € en fin de saison

Les féminines bénéficient d'une réduction de 10 € grâce à la subvention versée au club par Amiens Métropole .
Pour les - de 18 ans et les tarifs sont minorés de 20 €.

Je joins mon certificat médical de non contre indication à la pratique de l'**athlétisme en compétition** datant de moins de 3 mois et mon règlement à l'ordre d'ESPRIT RUN.

Je n'oublie pas de signer le règlement intérieur situé au verso .

Pour les mineurs , signature
des parents obligatoire

DATE ET SIGNATURE



REGLEMENT INTERIEUR



1 Disposition générale

L'adhésion au club vaut acceptation du règlement intérieur.

2 Adhésion

La saison sportive commence le premier septembre et se termine le 31 août.

L'activité est ouverte à tous à partir de 15 ans. Pour les jeunes mineurs, une autorisation parentale écrite est exigée.

Pour adhérer, il suffit de remplir un bulletin d'adhésion (papier ou en ligne depuis notre site internet www.espritrun.fr) de fournir la totalité du règlement et un certificat médical de moins de 3 mois attestant la non contre indication à la pratique de

l'athlétisme en compétition.

Aucun résultat sportif n'est attendu ou exigé des adhérents ; nous prônons avant tout le plaisir de partager une passion.

3 Cotisation

Le montant de la cotisation est fixée annuellement par le comité directeur

Pour les - de 18 ans une remise est accordée.

Toute cotisation est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé en cours de saison un remboursement en cas de démission.

Dans certains cas exceptionnels (blessure, grossesse... survenant dans les 2 mois après l'adhésion), la cotisation pour la saison prochaine sera offerte.

4 Port du maillot

Un maillot aux couleurs du club sera remis à tout nouvel adhérent.

Il est **obligatoire de le porter lors des championnats et lorsque le club prend l'inscription en charge.**

Le porter met votre club à l'honneur et permet aux coureurs de s'identifier entre eux.

5 Activités

Divers entraînements (VMA, spécifique, PPG, footing, sorties longues...) vous sont proposés chaque semaine toujours encadrés par des animateurs diplômés.

Déplacements : Le club propose annuellement 1 ou 2 déplacements pour se rendre sur des manifestations.

Inscription offerte : Votre club vous offre l'inscription sur certaines épreuves...

Des soirées vous seront aussi proposées comme celle qui accompagne la traditionnelle assemblée générale qui se tient en début d'année civile. Le beaujolais nouveau, la galette des rois, les crêpes... sont encore une occasion de terminer un entraînement dans la convivialité.

6 Convocation et communication

Le comité directeur utilisera la voie postale ou /et internet (mail) pour convoquer les adhérents aux diverses manifestations ainsi qu'à l'Assemblée Générale annuelle. La communication pourra également se faire par la voie électronique.

7 Autorisation d'utilisation de l'image

En signant le règlement intérieur chaque adhérent autorise ESPRIT RUN à utiliser les photos prises lors de manifestations sportives, soirées, réunions... sur lesquelles il figure afin de les publier sur le site internet du club ou dans la presse.

En cas de refus, une lettre devra être adressée au président.

8 Obligations

Chaque adhérent s'engage à respecter :

Les locaux et le matériel utilisés lors des entraînements ou des manifestations diverses.

Les horaires des entraînements

Les délais lors de l'inscription aux diverses manifestations (courses, sorties...)

Les autres participants

9 Sanctions

Tout manquement au règlement intérieur amènera le comité directeur à statuer sur la gravité du problème dans le cadre d'une procédure juste et équitable.

Plusieurs sanctions peuvent être appliquées : avertissement, suspension, radiation.

10 Confidentialité

Le fichier adhérent appartient au club et ne peut être en aucune manière loué, cédé ou vendu.

Ce fichier ne peut être consulté que par les membres du comité directeur ou tout autre personne désignée par le président.

Signature de l'adhérent

Fait à Amiens le 3 juin 2015

Guillaume BRIANCHON président
Fabienne DORION secrétaire



ESPRIT RUN

*COURIR ensemble
pour retrouver et/ou conserver sa condition
physique...*

Siège social : ESPRIT RUN
MAAM
12 rue Frédéric Petit
80000 AMIENS
tél : 03 22 42 38 33

Courriel : espritrun80@gmail.com
Site internet : www.espritrun.fr